PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ÉTABLISSEMENT DSI DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 14 JUIN 2024

Sous la présidence de Pascal PIOTROWSKI

Membres élus titulaires présents :
Mme Valérie BENIER
M. Nicolas BERTIN
M. Jean- Marc BO
Mme Delphine CHARDON
M. Quentin DUFAUT
M. Steven LEMOINE
Mme Catherine LUCAS
M. Pascal PACHOD
M. André PAUVISSE VATRA
M. Jean Paul TRESCARTES

Membres élus suppléants présents :
Mme Nathalie CLAVIER
M. Xavier FORAISON
Mme Carine FOULIÉ
M. Mickaël GARDE
M. Eddy GUICHARD
M. Christopher LOUMEAU
M. Xavier MOUNARD
M. Stéphane PETIT
M. Laurent TARQUINIO
M. Mikaël VEY

***

Excusé.e.s :
M. Thierry BOUR JAMES (RS CGT)
Mme Sylvie LAFFONT

***

Ordre du jour :

- Présentation et communication d'un tableau avec une correspondance entre les intitulés de poste du livre 2 (pages 88 et 89) et les CAT PRO / LIBELLE DE POSTE du livre 1 (annexe 1).
- Présentation et communication d'un organigramme avant /après où figure l'intitulé de poste pour chaque case.
- Nous fournir le tableau du livre 1 (annexe 1) avec exclusivement la population DSI.

****

La réunion démarre à 9h00 sous la présidence de P. Piotrowski. Il excuse l'absence de L. Delaire et précise que la réunion se tiendra en présence de L. Ballet Thouble.
Cette réunion extraordinaire est organisée à la demande des élus de la DSI. P. Piotrowski relit la demande formulée. Il rappelle que les élus peuvent demander une réunion extraordinaire par mois.

****

La réunion peut commencer. L. Ballet Thouble rappelle les points auxquels il a fallu répondre.

- Quel est l'impact de la cession des magasins sur l'activité DSI : il a fallu identifier les tâches qui n'auraient plus à être effectuées
- Demande du Groupe de préserver les compétences informatiques. Il a été décidé qu'il fallait un rapprochement avec les DSI de Monoprix et Franprix afin de conserver les emplois à Saint-Etienne.
- Autre opportunité, la prestation de services sur les projets, mais également pour les activités récurrentes : dans quelle mesure est-il possible de se substituer aux prestataires quelle que soit leur entité.

L. Ballet Thouble ajoute que les catégories professionnelles ont fait l'objet de discussions avec Monoprix et Franprix. Il a fallu répondre à cette autre question : aujourd'hui, dans notre organisation, quels sont les libellés d'emplois et les catégories professionnelles associées.
Il a fallu faire évoluer les informations du livre 2 pour être le plus proche possible des emplois réels. L. Ballet Thouble présente un nouveau fichier reprenant les directions, les équipes, les libellés métiers, les catégories Pro et le nombre de postes pourvus.

Q. Dufaut observe que l'affectation dans une catégorie professionnelle se fait sur l'emploi actuel et pas sur la cible. Il demande s'il est possible que des personnes qui ont reçu l'email ne soit plus impactées. L. Ballet Thouble répond par l'affirmative, mais précise que l'inverse est également possible. Une personne qui n'a pas reçu l'email peut maintenant être concernée par les suppressions de poste.
P. Piotrowski rappelle qu'il y a 2 points essentiels : il faut retravailler les catégories professionnelles avec les partenaires sociaux pour parvenir à les figer rapidement. Mais il précise également que la Dreets aura également un droit de regard sur ces catégories professionnelles.
P. Pachod demande à quel moment la Dreets aura la vision sur ces catégories, P. Piotrowski répond que ce sera à l'issue de la procédure d'information / consultation, soit en septembre.
J.M. Bo rappelle que les livres 1 et 2 ont été communiqués aux élus le 28 avril lors de la RO. Dès le mois de mai, ceux-ci, ayant détecté des points litigieux, ont remonté des alertes pour demander un retravail sur différents points. Il est regrettable que cette demande ne soit prise en compte qu'aujourd'hui, il estime qu'on a perdu 1 mois et demi. Les élus du CSEE sont fortement sollicités par les collaborateurs, ils ne comprennent pas les catégories Pro définies.
N. Clavier ajoute qu'en plus les autres délais seront incompressibles, P. Piotrowski confirme ce point.
J.M. Bo indique qu'il y a des modes de travail différents entre les entités de DCF. Il souhaite que la DSI se mette sérieusement au travail.
P. Pachod précise que L. Ballet Thouble souhaite que les catégories Pro ne soient pas trop génériques, mais les élus seront vigilants afin qu'elles ne soient pas non plus trop restreintes pour éviter le « ciblage ».
C. Loumeau signale que les collaborateurs qui ont reçu l'email ont été troublés car ils ont découvert qu'ils n'étaient pas dans la même catégorie Pro que certains collègues qui effectuent les mêmes tâches, et qui n'ont pas reçu le message. Ils ont trouvé qu'il y avait peu de considération pour le travail effectué.
L. Ballet Thouble répond qu'il entend toutes ces remarques. Certaines personnes peuvent être polyvalentes, mais il a fallu déterminer la fonction la plus importante du poste.

N. Bertin est surpris depuis le début des échanges. Si une personne est concernée par le plan, mais qu'elle ne l'apprend qu'au mois de septembre, comment va-t-elle pouvoir construire un projet professionnel en si peu de temps. P. Piotrowski répond que pour l'instant les discussions avec les instances sont focalisées sur le supralégal, c'est un point bloquant.

N. Bertin et N. Clavier observent que dans la première mouture, il y avait 19 personnes qui étaient seules dans leur catégorie. Dans ce nouveau document, des regroupements ont été effectués. Ils espèrent que cette deuxième mouture sera meilleure.
Cependant, C. Foulié et P. Pachod regrettent que les élus n'aient pas été impliqués dans la construction du document au mois de mai.
L. Ballet Thouble propose de présenter le fichier Excel puis de l'adresser aux élus en fin de réunion. S. Petit demande si le livre 2 sera modifié avec ces nouveaux éléments. P. Piotrowski et L. Ballet Thouble confirment que ce sera le cas.
P. Pachod observe que les passés professionnels ne sont pas pris en charge dans l'affectation des collaborateurs dans une catégorie professionnelle. L. Ballet Thouble répond qu'il a regardé les postes actuellement occupés, il n'était pas possible de prendre en compte toutes les compétences.
N. Clavier demande à quel moment sera mis en place le remplacement d'un collaborateur démissionnaire. C. Loumeau confirme que la question est pertinente car le transfert des connaissances est long. L. Ballet Thouble répond que, pour l'instant, la passation n'est pas possible, tout est figé jusqu'au mois de septembre. C. Loumeau indique que les collaborateurs vont se retrouver dans une vraie galère.
P. Piotrowski indique que les postes vacants et dans la cible pourront être ouverts dans la bourse à l'emploi pour permettre à chacun de se positionner. L. Ballet Thouble ajoute que dans un souci d'équité il est indispensable que les collaborateurs impactés puissent postuler aux postes disponibles.

J.M. Bo observe que les libellés métier ne correspondent pas forcément aux intitulés de l'organigramme, L. Ballet Thouble explique qu'il a pris en compte les compétences spécifiques pour affecter les catégories professionnelles.

Q. Dufaut signale qu'il ne retrouve pas les mêmes chiffres entre l'organigramme et le tableau présenté. L. Ballet Thouble répond que le tableau comprend l'effectif au 31/03/2024. L'organigramme sur l'intranet date de début juin.

J.P. Trescartes remarque que certains collaborateurs sont dans une même catégorie pro alors que les libellés métier sont différents. L. Ballet Thouble répond que le domaine d'intervention a été jugé plus important en cas de départ, il a essayé de mettre dans les catégories Pro des personnes substituables.
J.M. Bo indique qu'il n'est pas d'accord pour que les mentions « Flux » ou « Magasins » ou « etc ...) apparaissent dans les catégories Pro. L. Ballet Thouble répond qu'il a raisonné emploi et maintien de l'activité. Il ne pense pas qu'en 3 mois une personne qui travaille sur un domaine puisse intervenir sur un domaine différent (exemple domaine Flux versus

domaine Magasins). Il faut que la personne puisse prendre la fonction rapidement. P. Pachod observe qu'il n'y a pas de spécificités précisées pour la partie DIP. J.M. Bo insiste sur le fait qu'on a positionné des collaborateurs dans un domaine d'activité, mais que cela est illogique. Un collaborateur qui travaille aujourd'hui pour les magasins est plus à risque qu'un collaborateur qui travaille pour la partie Flux. La Direction voit l'organisation future. Les collaborateurs subissent ce PSE.
L. Ballet Thouble répond qu'il y a 2 responsabilités : les collaborateurs mais aussi le devenir de la société. Si on positionne tous les collaborateurs dans une même catégorie, sans distinction de domaine, et que ces personnes sont amenées à partir, alors on ne pourra plus fonctionner.
J.M. Bo en conclut que des collaborateurs ont été ciblés. L. Ballet Thouble n'est pas d'accord sur ce point, il précise que ce n'est pas à la personne, mais qu'il n'est pas possible de banaliser les métiers. On doit pouvoir travailler pour Monoprix et Franprix, on doit donc avoir des connaissances sur les différents domaines.

Q. Dufaut intervient pour indiquer qu'il ne comprend pas la spécificité entre directeurs de service, J.M. Bo approuve cette remarque. Il indique que certains directeurs sont ciblés. L. Ballet Thouble n'est pas d'accord sur ce point, il ajoute qu'il n'a jamais vu de passerelle entre un directeur de service Etudes et un directeur de service Technique. Il n'est pas possible d'interchanger entre Etudes et Production.

D. Chardon intervient pour indiquer qu'elle ne comprend pas la différence entre gestionnaire d'applications et chef de projet. De plus, elle souhaite savoir pourquoi les gestionnaires d'applications ont une précision sur leur domaine, et pas les chefs de projet.
L. Ballet-Thouble répond qu'il a estimé que les chefs de projet étaient en capacité d'intervenir sur des domaines différents alors que les gestionnaires d'application ont une technicité dans un domaine. N. Bertin confirme que par exemple les gestionnaires d'application sur SAP ont un métier particulier. Les fonctions ne sont pas interchangeables.

Q. Dufaut souhaite que des réunions de travail entre la Direction et les élus soient organisées sur le sujet des catégories Pro de la DSI.
C. Lucas indique qu'elle souhaite un document précisant les suppressions de postes par catégorie. L. Ballet Thouble répond que cette information ne sera pas présentée en séance. P. Pachod observe que dans ce cas, cette réunion n'est pas utile.
Q. Dufaut s'interroge et demande si la version cible est prête ou non. L. Ballet Thouble répond que le fichier cible est celui préparé en avril, mais qu'en fonction des échanges de ce jour avec les élus, il va falloir qu'il revoit sa copie.

C. Loumeau rappelle qu'il y a 48 départs prévus. Mais s'il y a plus de démission dans des catégories impactées, est-ce que cela pourrait réduire le nombre de départs initial. L. Ballet Thouble répond par l'affirmative, il serait possible de proposer le poste à des collaborateurs impactés.

N. Bertin demande un tableau avec les catégories pro et le nombre de personne qui partent par catégorie pro. J.M. Bo ajoute que c'est ce que les élus attendaient. J.M. Bo insiste sur cette demande car les collaborateurs souhaitent connaître leur catégorie Pro afin de voir s'ils peuvent se positionner sur un départ volontaire et comment ils peuvent se projeter dans l'avenir. L. Ballet Thouble répond qu'il va faire ce travail pour le présenter lors d'une prochaine réunion.

C. Loumeau et N. Bertin alertent L. Ballet Thouble sur le fait que certains managers ont communiqué sur les catégories Pro et le nombre de postes supprimés. Il faut savoir ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas, il faut être très clair sur ce point. L. Tarquinio ajoute que les élus se sont sentis discrédités, les collaborateurs ont pensé que les élus faisaient de la rétention d'information.
L. Ballet Thouble confirme qu'il va repasser les consignes aux managers

Les élus indiquent qu'ils souhaitent que cette réunion fasse l'objet d'une suspension et qu'elle reprenne dès que les éléments demandés pourront être présentés. La suspension de séance est votée et approuvée à l'unanimité.

Avant de terminer, P. Piotrowski rappelle les prochaines échéances :

- R2 du CSEC de DCF, revue du livre 2 : le 27/06/2024
- Réunions avec les instances représentatives pour la négociation des éléments du PSE : 18 et 19 juin 2024.

P. Piotrowski propose que la poursuite de cette réunion se fasse le jeudi 20 juin 2024, en marge de la réunion ordinaire du CSEE prévue à cette date. Les élus valident cette proposition.

La réunion s'interrompt donc à 11h00.

****

Comme indiqué ci-dessus, suite à la réunion ordinaire du CSEE de la DSI, la réunion extraordinaire en objet reprend le 20 juin 2024 à 13h10 sous la présidence de L. Delaire.

N. Bertin observe que les documents devaient être adressés aux élus avant la tenue de cette réunion. Il est dommage que ça n'ait pas été le cas, ils n'ont pas pu travailler sur les éléments.

Le document comporte 3 onglets :

- Organisation actuelle
- Organisation cible qui est le reflet des organigrammes présentés
- Impact par catégorie professionnelle avec le nombre de postes actuels et le nombre de postes cibles pour la DSI

Q. Dufaut souhaiterait que figurent les impacts au niveau des catégories pour DCF. L. Ballet Thouble répond que ce document est le reflet du livre 2.
J.M. Bo indique qu'il a trouvé des différences entre les effectifs du livre 2 et ceux dans le fichier Excel. L. Ballet Thouble propose de travailler sur le fichier Excel qui sera la base de correction des livres 1 et 2.

D. Chardon demande s'il serait possible d'avoir la liste des catégories professionnelles impactées au niveau DCF. L. Ballet Thouble répond que les catégories professionnelles de DCF devraient être finalisées le 4 juillet. D'ici là, on ne peut travailler que sur celles de la DSI.

L. Ballet Thouble rappelle que, dans le cadre d'un PSE, on doit définir des catégories professionnelles. Jusqu'à présent, celles de la DSI avaient été très larges et donc très nombreuses. L. Ballet Thouble indique qu'il faut réduire le nombre de catégories Pro pour assurer la validation de la DREETS.
D. Chardon demande si, suite à ce travail, les collaborateurs positionnés dans une catégorie pro impactée recevront un email, ainsi que les collaborateurs qui pourraient potentiellement ne plus être concernés.
L. Ballet Thouble répond qu'il faut d'abord qu'un accord soit trouvé avec les organisations syndicales sur ce sujet avant de refaire une éventuelle information, il rappelle également que les catégories pro devront aussi être validées par la DREETS.
Q. Dufaut demande sur quoi portent les modifications apportées dans ce document par rapport à celui de vendredi. L. Ballet Thouble répond qu'il y a eu des changements dans les catégories professionnelles (nombre de personnes, intitulés, ...).
Q. Dufaut et N. Bertin confirment qu'ils ont effectivement vu des différences avec les livres 1 et 2. L. Ballet Thouble indique qu'il a travaillé avec Monoprix et Franprix pour préciser les choses. Les livres seront modifiés dès lors qu'un accord sera trouvé sur ces catégories pro.
C. Loumeau observe que les impacts Franprix et Monoprix n'apparaissent pas dans le tableau alors que l'organisation cible regroupe les 3 entités. L. Ballet Thouble rappelle que le PSE concerne la société DCF, c'est donc le personnel de la DSI de DCF qui y figure.
J.M. Bo explique que les collaborateurs veulent savoir dans quelle catégorie pro ils se trouvent, ils veulent connaître le nombre de départ par catégorie, ce qui leur permettrait de savoir s'ils doivent monter un projet.

N. Clavier précise que les élus doivent s'assurer que des collaborateurs n'ont pas été ciblés dans les catégories pro. L. Ballet Thouble assure que ça n'a pas été le cas.

X. Mounard demande s'il serait possible de rajouter une indication qui spécifie si la catégorie pro est exclusive ou pas.
L. Delaire répond que ce n'est pas possible pour l'instant, les négociations sont en cours au niveau de DCF. Dès que les catégories seront figées au niveau du CSEC, il sera possible de connaître les catégories impactées et à quel niveau.
J.M. Bo précise que S. Buron a demandé aux élus de la DSI de remonter les catégories pro validées par le CSEE au niveau du CSEC.

D. Chardon demande qui a participé à la catégorisation. L. Ballet Thouble répond qu'il a travaillé avec les DSI Monoprix et Franprix pour avoir une cohérence entre les 3 entités, puis avec les N-1 de la DSI.

J.M. Bo demande s'il serait possible de rajouter, dans le tableau, une colonne avec les « sous équipes ». L. Ballet Thouble et L. Delaire confirment que ce sera fait avant envoi des documents.

La Direction et les élus conviennent que l'objet initial de la réunion extraordinaire a été atteint. L. DELAIRE propose de clore la réunion extraordinaire pour commencer immédiatement un atelier sur les catégories professionnelles. Les élus acceptent cette proposition et demandent à ce qu'un second atelier soit d'ores et déjà fixé le 25 juin.

Le Secrétaire :
Quentin DUFAUT